

bon. J'ai écouté leurs arguments sans qu'elles parviennent à me convaincre. Les sociétés de produits pharmaceutiques de Montréal font de bonnes affaires, comme celles du Canada en général. Cela continuera. L'avantage principal de l'adoption de cette mesure passera aux consommateurs de l'ouest de Montréal et des autres régions du pays. La structure de l'industrie des produits pharmaceutiques sera beaucoup plus juste et équitable, et c'est un objectif qu'il faudrait réaliser sans tarder.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, avant d'examiner les détails de ce projet de loi, je tiens à préciser sans ambages que je n'ai rien contre son objectif. Les Canadiens se réjouiraient de la réduction du prix de toutes les denrées, y compris des produits pharmaceutiques. Il est donc juste de lutter pour cette cause. Du point de vue humanitaire, il est très normal de chercher à réduire les prix dans le domaine pharmaceutique.

Ce bill devrait être étudié sous trois ou quatre angles. La mesure permettra-t-elle de réduire le coût des médicaments? Elle va être déferée à un comité et nous pourrons alors étudier un grand nombre de facteurs qu'on ne peut examiner comme il convient, en ce moment. Nous devons nous demander si elle permettra de réduire le prix des médicaments et quel sera son effet probable. On n'a entrepris aucune étude sérieuse à cet égard.

Cette mesure permettra-t-elle de contrôler étroitement les médicaments? Je songe à leur valeur, à leur pureté, à leur force et à leur efficacité clinique. Quelles conséquences aura-t-elle pour l'industrie pharmaceutique en général et celles-ci seront-elles immédiates? Que veulent les Canadiens dans ce domaine? Et d'abord, est-ce que nous voulons une industrie pharmaceutique? Certes, nous la jugeons tous souhaitable mais quel niveau devrait-elle atteindre ici? L'industrie pharmaceutique a un caractère hautement international. Quel sera l'effet du projet de loi sur la mise en vente des futurs médicaments? Aidera-t-il ou empêchera-t-il leur distribution dans l'intérêt de la santé des Canadiens?

Je voudrais faire une ou deux remarques sur les autres problèmes mentionnés par le ministre. On a beaucoup parlé de cette mesure. Par suite de plusieurs facteurs, je me demande si elle réduira vraiment le prix au consommateur qui se compose des coûts de fabrication, de distribution et de prescription lorsqu'on s'adresse au détaillant du coin. Le coût moyen d'une ordonnance en 1966 allait de \$3.50 à \$3.75. D'après une étude conjointe du ministère de la Santé publique de la Saskatchewan et de la Saskatchewan Pharmaceutical Association sur les ordonnances d'un

mois, dans une petite ville de la province, le prix moyen était de \$3.71. Le détail indique qu'une proportion de 51 p. 100 environ de ce montant a été retenue par le pharmacien local pour les frais de son entreprise.

Avant de dire que les pharmaciens locaux surfont leurs produits, nous devons nous rappeler que beaucoup d'entre eux abandonnent les affaires. La profession n'attire pas beaucoup de candidats et la pharmacie de quartier disparaît peu à peu. Sur le coût moyen indiqué, une somme de 35c. à 40c. a été absorbée par le grossiste qui sert d'intermédiaire entre le fabricant et le détaillant du produit. Sur la somme initiale de \$3.50 à \$3.75 versée par le consommateur à la pharmacie, il ne restait ainsi qu'environ \$1.40. Peu importe le nombre des produits pharmaceutiques imitant les produits actuels qui seront mis sur le marché pour faire baisser les coûts par voie de concurrence, il est peu probable que le consommateur bénéficie sensiblement de la réduction des prix. Il semble qu'au mieux le malade puisse espérer une baisse de 20c. à 30c. par ordonnance, même si la concurrence est très vive.

Les faits au sujet du nouvel échelonnement des prix pourront nuire à l'abaissement des prix au détail. Les pharmaciens locaux devront augmenter le volume de leurs ventes, ce qui entraînera une augmentation de leur stock. Il y aura plus de pertes, car plus de marques ne seront pas vendues, par suite d'une plus grande variété. Quel que soit l'avantage résultant de la diminution des prix des médicaments, il sera sensiblement contrebalancé par la perte accrue au niveau de la distribution locale.

Il y aura d'autres particularités qui empêcheront une diminution sensible du coût des médicaments au consommateur. Les médicaments brevetés, grâce à la publicité, obtiendront une proportion plus importante du marché. Les initiateurs, ceux qui vendent le même médicament sous un autre nom, chercheront à s'approprier le reste du marché. Il est peu probable qu'ils obtiennent plus de 30 à 40 p. 100 et ils réaliseront très peu de profits. Ces gens vendent probablement un produit breveté, afin de faire autant d'argent que possible. Somme toute, ils veulent réaliser des profits.

J'ai l'impression que le prix des médicaments va demeurer à la hausse. Ce qui provoquera cette hausse et ce qui a le plus influé sur le prix des ordonnances pharmaceutiques, ce sont les nouvelles méthodes utilisées ces dernières années pour fixer le prix de détail des médicaments. Aucun client, à toutes fins pratiques, n'a insisté pour que soit réduit le prix des médicaments. En d'autres termes,